

FORMATION PILOTE PRIVE HELICOPTERE



P.P.L.(H) PRIVATE PILOT LICENCE (HELICOPTER)
L.A.P.L (H) LIGHT AIRCRAFT PILOT LICENCE (HELICOPTER)

P.P.L.(A) Formation théorique
AGREMENT DGAC FR.ATO.0204

Organisme de formation professionnelle continue enregistré sous le n° 11 78 82859 78 (ce n° ne vaut pas agrément d'état)

Créée en 1992, la société HÉGÉ-SERVICE, spécialisée dans le transport, a développé une activité aéronautique depuis 2010 dans la formation de pilotes hélicoptère privés et professionnels ainsi que dans le travail aérien et le transport aérien.

HÉGÉ-HÉLICO est un centre de formation enregistré et approuvé par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) selon les nouvelles normes européennes en vigueur (2014).

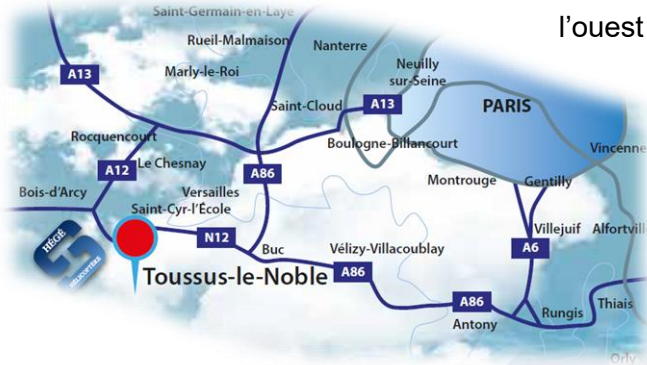
Nous vous proposons des formations adaptées à votre rythme et à votre emploi du temps. Vous trouverez dans cette brochure les informations concernant votre centre de formation, notre flotte, les privilèges qu'offrent les licences de pilote privé hélicoptère (LAPL(H) et PPL(H)), le contenu des formations théoriques et pratiques ainsi que les tarifs et les différentes possibilités d'aide au financement.

N'hésitez pas à nous contacter. Un entretien personnalisé vous sera proposé avec l'un de nos instructeurs.



1. LE CENTRE DE FORMATION

HÉGÉ-HÉLICO est situé sur l'aéroport de Toussus-le-Noble, à l'ouest de Paris, près de Versailles.



La proximité de Paris et celle de grands aéroports internationaux vous permettent d'effectuer des exercices dans des zones à forte densité de trafic afin de parfaire vos connaissances en radiotéléphonie et en navigation dans un espace aérien complexe.

HÉGÉ-HÉLICO est une école composée de :

- ✓ 4 pilotes professionnels et instructeurs, dont 2 examinateurs,
- ✓ 1 instructeur sol
- ✓ 2 assistantes administratives

Le centre de formation **pour les particuliers et pour les professionnels** est ouvert 7 jours sur 7, toute l'année.

Les cours sont dispensés selon l'agencement suivant :

- ✓ **Cours théoriques** : une salle de cours collectifs ou particuliers, deux salles de briefings / débriefings / préparation des vols.
- ✓ **Cours pratiques** : HÉGÉ-HÉLICO vous offre la possibilité d'effectuer votre formation sur des hélicoptères de type **Robinson R22, R44, R66, Cabri G2, EC120, AS350**.

HÉGÉ-HÉLICO propose à ses élèves les formations suivantes :

- ✓ licence de pilote privé hélicoptère LAPL(H) (théorie et pratique)
- ✓ licence de pilote privé hélicoptère PPL(H) (théorie et pratique)
- ✓ licence de pilote professionnel hélicoptère CPL(H) intégré ou modulaire (théorie et pratique)
- ✓ formation théorique ATPL(H)
- ✓ stage initial, recyclage, délivrance, prorogation et renouvellement instructeur FI(H)
- ✓ qualification vol de nuit
- ✓ habilitation hélisurface (zones exigeuses – Reco DZ)
- ✓ habilitation héliport de Paris - LFPI
- ✓ Stage Sécurité Robinson R22, R44 (Safety Course Robinson)
- ✓ soirée « refresh théorique »
- ✓ Qualifications de Types (QT) : R22, R44, R66, Cabri G2, EC120, AS350.
- ✓ prorogations et renouvellements de QT
- ✓ formation théorique PPL(A) et drones en complément des formations spécifiques hélicoptère





2. LES PRIVILEGES DES LICENCES LAPL(H) et PPL(H)

Cette licence vous permet d'exercer **sans rémunération** les fonctions de commandant de bord sur tout hélicoptère pour lequel vous possédez la qualification de type.

Vous pouvez également exercer ces fonctions dans le cadre de votre profession à condition que les vols effectués ne soient qu'accessoires à l'exercice de votre activité professionnelle.

Il est possible de partager les dépenses de fonctionnement d'un vol avec vos passagers.

3. FORMALITES D'ENTREE EN STAGE :

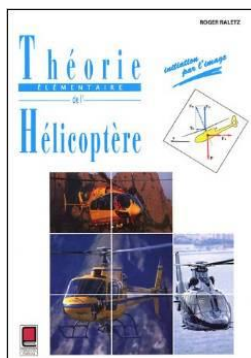
Aucun niveau scolaire n'est requis.

4.1. Pièces à fournir :

- ✓ 1 autorisation parentale pour les élèves mineurs
- ✓ 1 fiche d'état civil ou photocopie de la pièce d'identité
- ✓ 1 photo d'identité
- ✓ 1 certificat médical de classe 2 valide et délivré par un médecin agréé par la DGAC le jour du premier lâché solo

4.2. Matériel nécessaire à la charge de l'élève :

- ✓ 1 carnet de vol aux normes PART-FCL
- ✓ 3 cartes aéronautiques de l'Ile-de-France
- ✓ 1 règle
- ✓ 1 rapporteur
- ✓ livre : manuel du pilote privé d'avion (Cépaduès éditions)
- ✓ livre : théorie élémentaire de l'hélicoptère (Roger Raletz)
- ✓ livre : Pilotage des hélicoptères (Georges Doat)





4. NOS HELICOPTERES :

Robinson R22 : il équipe la plupart des écoles d'hélicoptère. Très maniable, performant et des coûts d'exploitation réduits font de lui un appareil très apprécié par les nombreux stagiaires qui l'ont adopté.



Robinson R44 : c'est le quadriplace civil le plus vendu au monde. Il est doté de commandes de vol assistées et est équipé d'un moteur puissant. Rapide et spacieux, cet hélicoptère est l'un des plus utilisés pour le voyage et la formation des pilotes professionnels.

Robinson R66 : le dernier né de la famille Robinson est un hélicoptère doté d'une turbine Rolls-Royce RR300. Hélicoptère de 5 places spacieux, avec une grande soute, plus rapide et plus puissant que le R44.





Cabri G2 : l'hélicoptère deux places français ultra performant. Dernier né des ateliers Guimbal. Equipement de nuit, avionique moderne, plus de 4hrs d'autonomie à une vitesse avoisinant les 90 kts en croisière.



Eurocopter EC 120 B : Le Colibri est un hélicoptère léger monoturbine conçu par Eurocopter, et assemblé dans ses ateliers à Marignane. Il a été conçu pour transporter un pilote et quatre passagers, et doté d'une polyvalence pour s'adapter aux besoins de ses clients, qu'ils soient des acquéreurs privés ou des organismes publics, voire militaires. La technologie à Fenestron du rotor arrière en fait l'hélicoptère le plus silencieux de sa catégorie.

L'Ecureuil est un hélicoptère léger polyvalent développé en premier lieu par Aérospatiale, puis Eurocopter à partir de Janvier 1992. C'est un hélicoptère à turbine monomoteur qui transporte son pilote et 5 passagers. Très utilisé dans le milieu militaire, l'Ecureuil est idéal dans le civil pour le transport de nombreux passagers sur de longues distances comme pour le travail aérien.



5. FORMATION THEORIQUE

5.1. CONTENU DE LA FORMATION

La formation théorique LAPL(H) et PPL(H) est conforme au programme de formation approuvé selon les nouvelles **normes PART-FCL**.

La formation théorique collective :

Le stage théorique en groupe comprend environ **60 heures de cours**. Il est programmé sur une **durée de 10 jours ouvrés**. Dans le cas où vous ne pourriez pas vous libérer pour cette durée, il est possible de suivre le stage en 2 fois.

Les épreuves peuvent être ensuite passées sur une période de 18 mois maximum.

Dates des stages sur demande (En général **2 à 3 stages par an**)

La formation théorique personnalisée :

Si vous ne pouvez pas participer au stage théorique en groupe, nous vous proposons la mise en place de cours théoriques individuels afin de vous permettre d'évoluer à votre rythme ou de vous perfectionner sur des sujets particuliers.

Soirée refresh des connaissances théoriques

HÉGÉ-HÉLICO propose tout au long de l'année des soirées conviviales entre pilotes afin de maintenir vos connaissances à jour.

Un repas dinatoire clôture cet événement et permet aux participants d'échanger sur leurs expériences, découvertes, bons plans...

5.2. L'examen théorique LAPL(H) / PPL(H) / PPL(A) :

L'examen théorique porte sur **9 matières**. Il est constitué de **120 questions** de type QCM (Questions à Choix Multiples). Certaines matières sont groupées de façon à constituer **2 épreuves** : épreuve commune avion / hélicoptère et épreuve spécifique hélicoptère.

Epreuves	9 Modules	Nombre de QCM à l'examen	Durée de l'examen
Commune (avion / hélicoptère)	010 – Réglementation 040 – Performances humaines 050 – Météorologie 091 - Communication	48	1 h 15
Spécifique (avion / hélicoptère)	020 – Connaissances générales de l'aéronef 030 – Performances opérationnelles 060 – Navigation 070 – Procédures opérationnelles 080 – Principes de vol	72	1 h 55
	TOTAL	120	3h10



Equivalence :

Si vous êtes titulaire d'une licence PPL(A), vous ne passez que l'épreuve spécifique hélicoptère (principes du vol, procédures opérationnelles, performances opérationnelles, navigation, connaissances générales de l'aéronef).

Et à contrario si vous êtes titulaire d'une licence PPL(H), vous ne passez que l'épreuve spécifique avion.

Conditions de réussite :

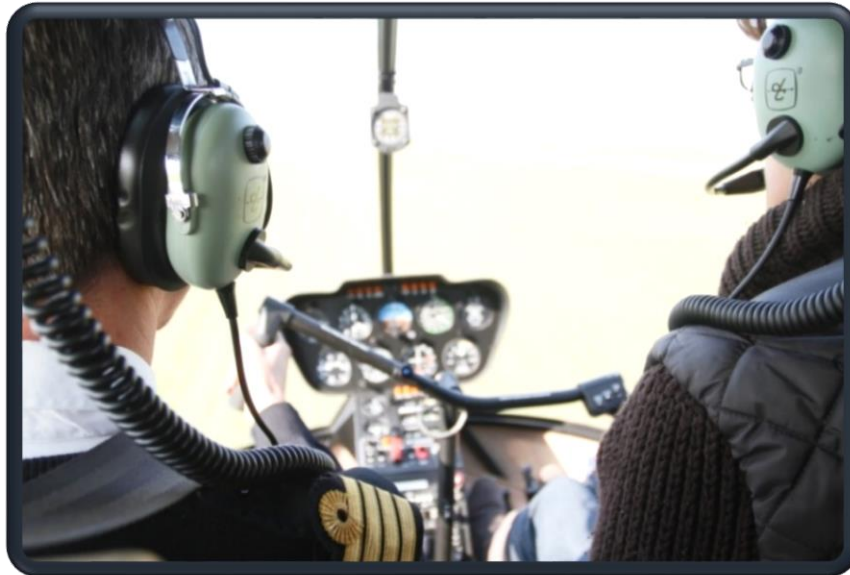
Pour être reçu à l'examen, il faut obtenir **au moins 75%** des points dans chaque épreuve.

Le certificat théorique est valable pendant les **24 mois** qui suivent la date à laquelle vous avez réussi toutes les épreuves.





6. FORMATION PRATIQUE



6.1. Déroulement de la formation :

	<u>LAPLH</u> LIGHT AIRCRAFT PILOT LICENCE (HELICOPTER)	<u>PPLH</u> PRIVATE PILOT LICENCE (HELICOPTER)
Tronc commun	<ul style="list-style-type: none"> le Vol Sans Visibilité (VSV) 10 heures minimum en vol solo dont 5 heures de navigation* 	
Heures minimum	40 heures <i>Sur l'aéroport de Toussus-le-Noble, le minimum de 40 hrs est majoré de 8 hrs par la DGAC, soit 48 hrs de vols demandées à la présentation de l'examen.</i>	45 heures <i>Sur l'aéroport de Toussus-le-Noble, le minimum de 45 hrs est majoré de 9 hrs par la DGAC, soit 54 hrs de vols demandées à la présentation de l'examen.</i>
Grande Navigation*	80 Nm et 1 posé sur 1 aérodrome différent	100 Nm et 2 posés sur 2 aérodromes différents
Type d'hélico	3 passagers max de telle sorte que 4 personnes par hélico < 2 tonnes	Tous
Si vous êtes titulaire d'une licence PPL(A) de planeur ou de moto-planeur	vous pouvez déduire 50% maximum de vos heures de commandant de bord avion sans dépasser les minimas fixés selon l'appréciation du centre de formation à la suite d'un vol d'évaluation.	vous pouvez déduire au maximum 10% de votre expérience comme commandant de bord avec un plafond de 6 heures de vol déductibles en double commande.

Le programme officiel de la formation en vol est disponible sur : www.developpement-durable.gouv.fr





Déroulement d'une séance pratique :

- ✓ un briefing portant sur les exercices que vous réaliserez en vol
- ✓ une visite prévol
- ✓ un vol en double commandes
- ✓ un débriefing avec l'instructeur à l'issue du vol
- ✓ un créneau de 2 heures 30 est nécessaire pour chaque séance
- ✓ un instructeur référant vous suivra tout au long de votre formation, celui-ci sera à votre disposition pour le suivi de votre progression.

Minimums pour la délivrance d'une licence LAPL(H) / PPL(H) :

- ✓ avoir 17 ans révolus (16 ans lors du premier vol solo)
- ✓ être titulaire d'un certificat d'aptitude théorique (validité : 2 ans)
- ✓ être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale de classe 2 (validité : 5 ans pour les moins de 40 ans, 2 ans après 40 ans)
- ✓ entraînement en vol comprenant au minimum 45h de vol dont 25h en double commandes et 10h de vol en solo
- ✓ réussir le test en vol (2h à 2h30)



7. MAINTIEN DE SA LICENCE A JOUR ET QUALIFICATIONS ADDITIONNELLES

Depuis le passage aux normes européennes (PART-FCL), ce n'est plus la licence qui est renouvelée mais seules les Qualifications de Type apposées sur la licence. Elles sont valables 12 mois et peuvent être soit prorogées, soit renouvelées.

	<u>LAPLH</u>	<u>PPLH</u>
Prorogation	6 heures minimum par an + 1 heure avec un instructeur (FI)	le titulaire de la licence doit avoir accompli un test en vol avec un examinateur dans les 3 mois qui précèdent la fin de validité de chaque qualification de type. Deux heures sur type (test inclus) doivent avoir été réalisées dans l'année.
Renouvellement	Test	sans contrôle dans les 12 mois, votre qualification n'est plus valide. Pour la renouveler, il vous faudra effectuer un réentrainement dont le contenu sera défini en fonction de votre expérience et des programmes déposés. Un test en vol sera organisé à l'issue de cette remise à niveau (nous consulter pour de plus amples informations).

Habilitation Hélisurface :



Pour se poser hors aérodrome, la réglementation française impose une formation supplémentaire de 5 hrs de vol et de 8 hrs de théorie minimum afin d'améliorer votre aptitude au pilotage dans des zones exigües.

Après étude de votre dossier par les services de l'état, une carte d'hélisurface vous sera délivrée par la préfecture.

Habilitation vol de nuit :

Son titulaire est habilité à effectuer des vols à vue, de nuit, sur hélicoptère.

Pour obtenir l'habilitation au vol de nuit, il faut avoir accompli :

- ✓ au moins **100 heures de vol** en qualité de pilote d'hélicoptère après l'obtention de la licence PPL(H), dont **60 heures** en qualité de commandant de bord et **20 heures** de navigation
- ✓ l'habilitation au vol de nuit est incluse dans le programme CPL(H)
- ✓ **10 heures minimum** d'instruction en vol sans visibilité sur hélicoptère (5 heures peuvent être remplacées par 5 heures sur avion ou 10 heures sur simulateur agréé)
- ✓ **5 heures minimum** de vol de nuit sur hélicoptère
- ✓ **5 décollages et atterrissages en solo** de nuit
- ✓ **3 voyages de nuit** différents en double commandes **d'au moins 50 Nm** chacun, à des dates différentes.



8. TARIFS ET FINANCEMENT **DE LA FORMATION**

8.1. Tarifs formation :

Éléments	Tarifs TTC
Frais d'inscription	350 €
Certificat médical de classe 2	Environ 80 €
Stage théorique PPL(H) / PPL(A) (70h / 10 jours)	1 200 €
Cours individuels théoriques	65 €/h
Livres et matériel	Environ 200 €
Redevance DGAC - inscription examen théorique	60 €
Instruction R22	430 €/h
Instruction R44	685 €/h
Instruction R66	950 €/h
Instruction Cabri G2	495 €/h
Instruction EC 120B	1 150 €/h
Instruction Ecureuil AS350	1 450 €/h
Frais d'émission de licence LAPL(H) / PPL(H)	80 €

8.2. Tarifs location :

HÉGÉ-HÉLICO vous propose de louer les hélicoptères pour lesquels vous détenez une qualification de type valide.

Les tarifs indiqués ci-dessous incluent : carburant, assurance, huile d'entretien moteur, taxes d'Aéroport De Paris (ADP) sauf héliport de Paris (LFPI), Le Bourget (LFPB), Orly (LFPO) et Roissy (LFPG).



Hélicoptères	Tarifs TTC/h	Tarifs TTC/h (10h)
R22	380 €	350 €
R44	630 €	600 €
R66	900 €	NA
Cabri G2	445 €	430 €
EC 120 B	1 050 €	NA
AS 350 B	1 350 €	1 300 €

L'ensemble de nos tarifs pourront être modifiés sans préavis.

8.3. Financement :

HÉGÉ-HÉLICO est agréé dans le cadre d'une formation continue par la DIRRECTE sous le N° 11 78 82859 78.

La formation continue peut être cofinancée par des cotisations patronales, une participation de l'état et/ou des collectivités locales. Pour plus d'informations vous pouvez consulter : www.fongecif-idf.fr.